

## Production et écoulement des semences certifiées dans la zone d'intervention de l'Office Riz Mopti

Blonko Diakité (ahmedbdiakite@yahoo.fr) \_\_\_\_\_

**L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION et de la distribution de semences certifiées dans la zone de l'Office Riz Mopti (ORM) a connu plusieurs évolutions organisationnelles. Un exemple concret de la façon dont les acteurs se sont adaptés aux différentes contraintes.**

► Agronome de formation, Blonko Diakité intègre la fonction publique malienne en 1981 auprès de l'Office Riz Mopti (ORM). Il y évolue de chef de casier à chef de division. De 1998 à 2004, il fait partie des paysans semenciers encadrés par l'ORM. Aujourd'hui, il est conseiller technique à la Chambre régionale d'agriculture de Bamako. Il préside aussi l'association Stop Faim en Afrique.

► L'Office Riz Mopti est une structure d'État de développement rural qui intervient dans la région de Mopti au Mali. Il a pour mission de proposer et d'exécuter tous les programmes et projets de la promotion de la filière riz via des actions visant le développement rural intégré de sa zone d'intervention.

DURANT la dernière décennie, suite au désengagement de l'État malien de nombre d'activités liées à l'agriculture lors des Programmes d'ajustement structurels, la production et la distribution des semences certifiées de riz ont connu différentes évolutions dans la zone d'intervention de l'Office Riz Mopti (ORM).

**Les conditions de mise en place d'une filière semencière de riz.** Au début des années 90, dans le cadre d'un transfert de compétences aux producteurs, il a été entrepris d'organiser les producteurs à mener les activités de production et de distribution de semences certifiées. Ainsi, après une campagne d'information et de sensibilisation, des comités villageois de semences ont été créés dans toute la zone d'intervention (une cinquantaine de villages). Composées de volontaires, ces structures villageoises étaient chargées de produire des semences certifiées R1\*<sup>1</sup> et R2\*, l'ORM apportant les intrants et l'appui technique nécessaire. Les intrants étaient fournis aux paysans semenciers grâce à des crédits de campagne. Pendant le cycle végétatif et à la récolte, le contrôle et la certification étaient assurés par le Labosem, structure étatique en charge de la certification des semences au niveau national, basée à Bamako. Les divers frais étaient pris en charge par l'ORM sur fonds propres. Les productions certifiées étaient vendues par les paysans eux-mêmes avec l'appui de l'encadrement technique. Quant aux productions rejetées, car non conformes au cahier des charges de la certification, elles étaient destinées à la consommation. En amont de la mise en marché des semences, un calcul économique était réalisé avec l'appui de l'encadrement afin de fixer un prix de vente rémunérateur. Avant le démar-

rage de la nouvelle campagne agricole, le paysan semencier devait rembourser son crédit de campagne.

Cette approche a rencontré bon nombre de difficultés, dont en premier lieu le manque de financement. L'ORM finançait en effet cette activité avec un fonds revolving limité dont la gestion, confiée aux paysans, fut calamiteuse. Le second blocage rencontré était l'écoulement trop lent des semences produites. Dans les centres urbains, le taux d'écoulement était meilleur à celui des villages, car les « *paysans indirects* » (*i.e.* les commerçants, artisans, fonctionnaires, etc.) avaient mieux compris l'utilité d'une semence certifiée. Or au village, le paysan, bien que fortement informé et sensibilisé, pense qu'il devrait tirer sa semence de sa propre production, ou juge que la semence certifiée n'est pas abordable. Cela a conduit certains paysans semenciers éloignés des centres urbains à accumuler des stocks importants à la fin des semis. Par ailleurs, certaines variétés telles que BH2 ou Gambiaka, qui sont des variétés au goût culinaire très apprécié des consommateurs, se vendaient plus vite que d'autres comme Khao Gawn.

**Le financement de la production semencière confié à la BNDA.** Par la suite, à la fin des années 90, le financement des activités de production de semences a été confié à l'agence de la Banque nationale de développement agricole (BNDA) de Mopti, suivant une ligne de crédit ouverte à cet effet. Ainsi, chaque paysan semencier, sous le couvert de l'ORM, montait son projet de production de semences certifiées de riz et le soumettait à la BNDA. Avec l'avis technique favorable de l'ORM, le financement était acquis. Les nouveautés dans cette approche étaient les suivantes : excepté une partie des frais de carburant, tous les frais étaient à la charge des paysans semenciers et les semences de base\* ou commerciales\* étaient achetées auprès du Servi-

ce semencier national, une structure étatique de production de semences. Les paysans semenciers ont également connu des difficultés avec cette nouvelle approche : à nouveau, la mévente d'une partie des semences produites ainsi que des pénalités à payer à la BNDA à cause du retard dans le remboursement des crédits.

Au regard de la persistance de la mévente des semences, on peut se demander si les objectifs de production de semences étaient réellement conformes aux besoins de la zone. Or en réalité, les semences produites ne permettaient pas d'ensemencer même la moitié des superficies prévues. En fait, l'origine des méventes venait majoritairement du coût que représentait l'achat de semences certifiées en début de campagne. La dose de semences recommandée varie de 80 à 100 kg/ha et coûte de 18 400 FCFA à 24 000 FCFA environ, somme dont les producteurs ne disposent pas au moment des semis.

Afin de trouver d'autres débouchés aux paysans semenciers victimes de ces méventes, l'ORM a organisé, dans les années 90, des visites d'échanges d'expériences entre les organisations paysannes de sa zone et celles d'autres régions productrices de céréales sèches, afin de stimuler les échanges commerciaux, car le riz entre de plus en plus dans les habitudes alimentaires en milieu rural. En somme, ces visites d'échange d'expériences visaient à ouvrir des débouchés d'écoulement de riz en tant que semence mais aussi comme produit de consommation alimentaire.

**Vers la création d'une organisation faïtière régionale de production de semences.** Au début des années 2000, avec le Projet d'appui au développement rural de la région de Mopti (Pader) en zone ORM, la production de semences améliorées a connu un grand essor. Financé par le Fonds africain de développement (Fad), ce projet a rétrocédé

1. Dans le texte, l'astérisque renvoie au lexique disponible en pages 39-40.

## Une expérience personnelle qui a fait ses preuves

un fonds aux agences de micro finance installées à Mopti et à Djenné en vue de financer les organisations paysannes pour des activités génératrices de revenus. Les producteurs de semences se sont alors organisés en coopératives, dans le but d'obtenir un financement pour pouvoir mettre en place une activité de production de semences certifiées. Celles-ci ont par la suite créé une organisation faîtière au niveau régional, l'Union des Coopératives de producteurs de semences de riz. Avec la présence de ce financement, les coopératives ont tout mis en œuvre pour maîtriser cette activité. De nombreux membres se sont spécialisés dans la production de semences à tel point que, de plus en plus, leurs besoins en crédit ont diminué. Ainsi, depuis quelques années, ce sont exclusivement les coopératives de paysans semenciers qui produisent les semences certifiées R1 et R2 de riz, toutes variétés confondues, dans la zone d'intervention de l'ORM. Mais il demeure toujours le problème d'écoulement des productions, bien que son impact chez le semencier sur la campagne agricole suivante soit beaucoup plus réduit que par le passé.

**Principaux enseignements au regard de ces évolutions.** Ces différentes évolutions permettent de tirer les recommandations suivantes. D'abord, d'un point de vue organisationnel, la création d'une coopérative est une nécessité pour les paysans semenciers, car cette forme d'organisation leur permet d'avoir accès à des facilités et constitue une couverture importante. Ensuite, concernant le soutien à l'investissement dans la filière, la mise en place d'une ligne de crédit en faveur des paysans semenciers au niveau d'une banque ou du système financier décentralisé (SFD) est une nécessité qui permet de faciliter l'exécution de l'activité. Cette ligne de crédit devrait être soumise à un taux d'intérêt supportable, avec, au besoin, la possibilité d'échelonner le remboursement sur une deuxième campagne agricole; le pouvoir public ou l'État devra se charger de sa mise en place.

Afin de limiter les méventes, au début de chaque campagne agricole, l'union faîtière des coopératives semencières devrait pouvoir se donner la capacité de faire la bonne estimation

LA PRODUCTION de semences améliorées est une activité rentable si l'écoulement de la production se fait normalement. Pour preuve voici la synthèse de ma propre expérience. Au début des années 2000, pendant trois campagnes agricoles successives, j'ai fait la production de semences améliorées sur 2 hectares avec les variétés Gambiaka et BH2.

Au niveau de la parcelle de BH2 pour une dépense totale moyenne de 200 000 FCFA, j'ai fait une production moyenne de 45 sacs de riz paddy certifiée. Chaque sac de paddy est taré à 80 kg. En vendant au détail c'est-à-dire par sac au prix officiel de 235 FCFA par kilogramme, j'aurai eu une recette brute de 846 000 FCFA. Mais, chaque fois, j'ai préféré vendre en gros à 16 000 FCFA par sac de paddy, amenant une recette brute de 720 000 FCFA. Quant à la production de Gam-

biaka qui a été aussi bonne, je l'ai réservée à l'autoconsommation jusqu'à la récolte suivante avant de mettre en marché une partie du stock.

Les dépenses effectuées se répartissent entre les postes suivants : 1) Achat des intrants : 80 kg de semences riz (G4 ou R1), Engrais (100kg de DAP, 100 kg d'Urée); 2) Frais de labour des parcelles au tracteur ou à la charrue, 3) Frais de main d'œuvre pour le semis, l'épandage des engrais, le désherbage, la récolte; 4) Frais de battage; 5) Achat de sacherie; 6) Frais de transport du champ au lieu de stockage; 7) Frais de carburant pour le suivi des parcelles durant toute la campagne et 7) Frais de certification qui s'élèvent à 7750 FCFA par variété.

Actuellement avec les coopératives, bon nombre de paysans se sont spécialisés en la matière et sont en train d'accumuler des richesses.

des besoins réels en semences toutes variétés confondues de la campagne à venir auprès des organisations paysannes de la zone et aussi de concert avec la structure d'encadrement. Cela permettrait également de faire un choix judicieux des variétés à produire. Pour l'écoulement des productions, des partenariats avec d'autres coopératives de

même nature ou des coopératives de consommation à l'intérieur du pays devraient être faits. Enfin, il faut d'une manière générale professionnaliser l'activité de production de semences. C'est une activité rentable qui doit conduire à l'autonomie financière. Au terme d'une campagne agricole le bénéfice peut aller de 30 à 50 % voire plus. ■

**Une femme vanne pendant que des hommes logent le paddy dans des sacs neufs et les cousent. Casier de Périmpé en zone Mopti Sud, non loin du village de Horeguendé, région de Mopti**



© B. Diakité